



Remboursement d une echeance

Par **muriel kerneis**, le **05/12/2016** à **14:37**

bonjour

je me permet de vous contacter afin d avoir une reponse a ma question

j ai contacté il y a 10 ans une societé de rachat de pret

donc en septembre 2006

on m a donc accordé un pret pour une durée de 10 ans , a raison de 465 euros par mois

je n ai eu aucun probleme de remboursement

ces mensualités se sont terminées comme prévu fin septembre 2016

quelle n a pas ete ma surprise de recevoir une lettre recommandée sur laquelle etait specifiée

qu il me restait la 1ere mensualité de 465 euros a devoir

donc la mensualité de septembre 2006

jamais dans les lettres que j ai reçu de la societé de rachat pour me feliciter d etre une bonne

cliente ! on m a parlé de cette mensualité due

soit disant , qu il y a 10 ans , ils se seraient trompés , au lieu de 56 euros (premiere mensualité) , ils auraient

pris 465 euros et qu ils m auraient remboursés 405 euros sur mon compte ,

et voila que depuis 1 mois , je reçois des mises en garde d une societé de recouvrement

quels sont mes droits svp, sachant que mon conseiller juridique me dit , que c est trop tard ,

10 ans apres pour me demander quoi que ce soit

merci de me lire et de me donner une reponse

cordialement

Par **Visiteur**, le **05/12/2016** à **15:28**

Bonjour

Avez vous tout conservé... Contrat, échéancier ?

Par **Visiteur**, le **05/12/2016** à **15:33**

UP

Par **muriel kerneis**, le **05/12/2016** à **15:37**

re
merci de votre interet
oui j ai tout gardé , contrat , écheancier
heureusement car cela date de septembre 2006